

I. PANORAMA

La formation professionnelle initiale constitue la première étape de la formation professionnelle tout au long de la vie. Elle concerne les jeunes sous statut scolaire et universitaire ainsi que les apprentis.

L'enseignement professionnel, organisé par les lycées professionnels, a pour objectif de donner à des jeunes, issus du collège, une formation professionnelle qualifiée. Il prépare en deux ans au Certificat d'aptitude professionnel (CAP), ou au Brevet d'études professionnelles (BEP), et en quatre ans au Baccalauréat professionnel (BAC Pro). Ces diplômes donnent une qualification dans un métier.

Les filières courtes de l'enseignement supérieur à vocation professionnelle préparent à un Diplôme universitaire de technologie (DUT), ou à un Brevet de technicien supérieur (BTS).

L'enseignement supérieur propose également des filières longues professionnalisantes (licences professionnelles et masters et diplômes de grandes écoles). L'ensemble de ces diplômes peuvent être préparés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

L'apprentissage a pour objectif de dispenser à des jeunes âgés de 16 à 25 ans une formation générale, théorique et pratique, pour acquérir un des diplômes qui vont du CAP au diplôme d'ingénieur. L'apprentissage propose un enseignement en alternance.

Pendant le contrat d'apprentissage, le jeune est apprenti, c'est-à-dire à la fois salarié d'une entreprise et élève dans un Centre de formation d'apprentis (CFA), un lycée professionnel ou un établissement d'enseignement supérieur.



BENJAMIN COURTOIS, GESTIONNAIRE DE SINISTRES AU CRÉDIT AGRICOLE

Après l'obtention du BAC ES, il a poursuivi ses études en préparant un DUT techniques de commercialisation par apprentissage dans le domaine de la banque. Ce choix répondait à ses attentes : acquérir des premières compétences «terrain» et avoir une plus grande indépendance.

Le régime de l'alternance vous a-t-il semblé plus compliqué à suivre qu'une formation classique ?

«C'est un autre rythme à prendre mais cela donne un nouveau regard sur l'entreprise d'autant plus que dès le début, j'ai été intégré dans l'équipe comme tout autre salarié. De plus, l'intervention de professionnels dans l'enseignement m'a permis d'avoir une autre approche des cours. J'ai du répondre à l'obligation vestimentaire pour me rendre au travail : port d'une veste et d'un pantalon de ville. Cela avait l'avantage de bien délimiter l'enseignement de la pratique professionnelle».

Comment a été organisée cette alternance ?

«J'étais 4 semaines à l'IUT et 4 semaines chez Pacifica (filiale du Crédit Agricole)».

Comment avez-vous obtenu votre emploi à l'issue de la formation ?

Lors de mon apprentissage chez Pacifica, j'ai travaillé en tant que gestionnaire de sinistres et avant l'obtention du DUT, on m'a proposé un poste à durée indéterminée au Crédit Agricole sur la gestion des sinistres. C'est une activité qui m'intéresse et qui concerne tout type de risques (habitation, auto, responsabilité civile, corporel, etc..).».

Comment envisagez-vous votre avenir professionnel ?

«J'ai la volonté de progresser dans le domaine de la banque afin d'évoluer vers une fonction de manager».



UNE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE CONSTRUITE EN PARTENARIAT AVEC LES PROFESSIONS

Depuis 2004, le Conseil Régional est engagé dans une politique de développement harmonieux de l'enseignement professionnel, que celui-ci soit sous statut scolaire ou sous statut d'apprentissage.

Ainsi, le Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) lorrain 2005-2009 prévoit notamment concernant son volet «formation professionnelle des jeunes» que les modifications de la carte des formations professionnelles et techniques fassent l'objet d'une procédure et d'un calendrier commun avec les autorités académiques, puis d'une consultation approfondie du territoire. **L'objectif du Conseil Régional est d'aboutir à une nécessaire complémentarité entre les formations sous statut scolaire et celles sous statut d'apprentissage en étant attentif tout à la fois aux besoins de l'économie lorraine et aux attentes des territoires.**